



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, tenue le 5 décembre 2016 à 20h00 à la salle du Conseil, située au 405C, Montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents messieurs Gaétan Boulerice, Sylvain Seyer, Daniel Racette et Alain Poissant et madame la conseillère Annie Lussier. Était absent monsieur le conseiller Claude Poissant.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. La directrice générale et secrétaire- trésorière, Madame Christine Tremblay était présente. La séance débute à 20h00

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public
6. Dépôt de la correspondance du mois
  - a) Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires
7. **LÉGISLATION**
  - 7.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016
  - 7.2 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2017
  - 7.3 Nomination du maire suppléant pour l'année 2017
  - 7.4 Nomination des membres du conseil sur les divers comités et départements
  - 7.5 Adoption du règlement # 2016-281 sur l'imposition et le paiement par versements des taxes municipales, des taux de taxation, de compensation et les modalités de perception pour l'exercice financier 2017
8. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
  - 8.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
  - 8.2 Approbation des prévisions budgétaires 2017 pour le service de transport adapté aux personnes handicapées
  - 8.3 Adoption des conditions de travail des employés municipaux
  - 8.4 Engagement municipal sur transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014 à 2018
  - 8.5 Demande d'autorisation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
9. **GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES**
  - 9.1 Responsable de la gestion du matériel et des immeubles - Le conseiller, Monsieur Daniel Racette
10. **GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 10.1 Comité du service de la sécurité incendie- Le conseiller, Monsieur Gaétan Boulerice
  - 10.2 Autorisation à la direction des services de sécurité incendie de Saint-Patrice-de-Sherrington et Saint-Édouard pour suivre une formation sur mesure donnée par le Service aux entreprises de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSGS)
  - 10.3 Comité du trio du service de la sécurité incendie- Le conseiller, Monsieur Gaétan Boulerice
  - 10.4 Projet du trio incendie relatif à l'ensemble de conteneurs destinés à la formation incendie – retrait de la Municipalité
  - 10.5 Comité de parrainage Sûreté du Québec - Le conseiller, Monsieur Claude Poissant
11. **GESTION DU RÉSEAU ROUTIER**
  - 11.1 Responsable de la gestion du réseau routier - Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer
12. **GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE**
  - 12.1 Comité de gestion des loisirs et de la famille – Le conseiller, Monsieur Sylvain Seyer
13. **GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**
  - 13.1 Responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées- Le conseiller, Monsieur Alain Poissant
14. **GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE**
  - 14.1 Comité de la bibliothèque et de la culture - La conseillère, Madame Annie Lussier
15. **GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**
  - 15.1 Responsable de la gestion des technologies de l'information – La conseillère, Madame Annie Lussier
16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
17. **VARIA**
18. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**



No de résolution  
ou annotation

### 16-12-203 Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 et de reporter le point 10.2 intitulé « Autorisation à la direction des services de sécurité incendie de Saint-Patrice-de-Sherrington et Saint-Édouard pour suivre une formation sur mesure donnée par le Service aux entreprises de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSGS) » à une séance subséquente.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	O	# 5 Daniel Racette	O				
# 2 Gaétan Boulerice	P	# 6 Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
# 3 Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE			

**Une personne est présente dans la salle**

**Période de questions du public :** aucune question

**Correspondances :** La secrétaire-trésorière informe de la correspondance reçue et dépose le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de tous les élus.

### LÉGISLATION

#### 16-12-204 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	O	# 5 Daniel Racette	P				
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
# 3 Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE			

#### 16-12-205 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2017

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement municipal # 2013-249 stipule que le conseil se réunit en séance le premier lundi de chaque mois à vingt heures (20 h) à l'exception de certaines séances qui se tiendront :

- ❖ Le 2<sup>e</sup> lundi du mois de janvier
- ❖ Le lundi suivant le jour férié qui tombe le 1<sup>er</sup> lundi du mois
- ❖ 30 jours avant une élection
- ❖ Le 2<sup>e</sup> lundi du mois suivant une élection

**IL EST PROPOSÉ QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017. Ces séances ordinaires auront lieu le lundi et débiteront à 20 heures.

16 janvier 2017	3 juillet 2017
6 février 2017	7 août 2017
6 mars 2017	11 septembre 2017
3 avril 2017	2 octobre 2017
1 <sup>er</sup> mai 2017	13 novembre 2017
5 juin 2017	4 décembre 2017

et **QU'UN** avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité :

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	P	# 5 Daniel Racette	O				
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
# 3 Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE			



No de résolution  
ou annotation

### 16-12-206 Nomination du maire suppléant pour l'année 2017

**IL EST PROPOSÉ DE NOMMER** monsieur Daniel Racette à titre de maire suppléant pour l'année 2017. Le conseiller accepte cette proposition ;

En vertu de l'article 116 du Code municipal et du règlement municipal #2016-273, le maire suppléant aura en l'absence du maire, ou pendant la vacance de cette charge, à remplir les fonctions du maire avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

**QUE** le maire suppléant soit autorisé à signer les chèques et effets bancaires de la municipalité.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	P	# 5 Daniel Racette	O		
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

### 16-12-207 Nomination des membres du conseil sur les divers comités et départements

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil doit nommer par résolution un conseiller ou une conseillère sur chacun des comités et des départements à la séance du mois de décembre pour l'année 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat est d'une durée d'un (1) an ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'orientation est :

- ❖ D'être à l'écoute des demandes des citoyens ;
- ❖ De faire certaines recherches ;
- ❖ De faire l'analyse des besoins de la municipalité ;
- ❖ D'apporter des recommandations au conseil.

**CONSIDÉRANT QUE** le conseiller ou la conseillère nommé n'a pas le pouvoir de prendre aucune décision, ni dicter la conduite ou de gérer un employé municipal (sauf en cas d'urgence) ;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe cinq (5) comités :

1. Comité de gestion du service de la sécurité incendie
2. Comité de gestion du trio du service de la sécurité incendie
3. Comité de gestion du parrainage Sûreté du Québec
4. Comité de gestion des loisirs et de la famille
5. Comité de gestion de la bibliothèque et de la culture

**CONSIDÉRANT QU'**il existe quatre (4) départements :

1. Responsable de la gestion du matériel et des immeubles
2. Responsable de la gestion du réseau routier
3. Responsable de la gestion de l'environnement et l'assainissement des eaux usées
4. Responsable de la gestion des technologies de l'information

**IL EST PROPOSÉ DE NOMMER** les conseillers ou la conseillère suivants aux comités et/ou responsables de la gestion comme suit :

COMITE :	NOMINATION
1. Comité de gestion du service de la sécurité incendie	Gaétan Boulerice
2. Comité de gestion du trio du service de la sécurité incendie	Gaétan Boulerice
3. Comité de gestion du parrainage Sûreté du Québec	Claude Poissant
4. Comité de gestion des loisirs et de la famille	Sylvain Seyer
5. Comité de gestion de la bibliothèque et de la culture	Annie Lussier

RESPONSABLE :	NOMINATION
1. De la gestion du matériel et des immeubles	Daniel Racette
2. De la gestion du réseau routier	Ronald Lécuyer
3. De la gestion de l'environnement et l'assainissement des eaux usées	Alain Poissant
4. De la gestion des technologies de l'information	Annie Lussier

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 - Gaétan Boulerice	P	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 - Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	



No de résolution  
ou annotation

**16-12-208 Adoption du règlement numéro 2016-281 intitulé « Règlement sur l'imposition le paiement par versements des taxes municipales, des taux de taxation, de compensation et les modalités de perception pour l'exercice financier 2017 »**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Édouard a adopté le budget 2017 de la municipalité le 5 décembre 2016 lors de la séance extraordinaire par la résolution numéro 16-12-200 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal doit déterminer les redevances municipales exigibles conformément à ce budget ;

**CONSIDÉRANT** les articles 989 et 991 du Code municipal ainsi que l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale relative à l'imposition de taxes et de compensations ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Claude Poissant, à une séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016 et déclarent en avoir pris connaissance et qu'il y a dispense de lecture ;

**IL EST PROPOSÉ QUE** le présent règlement soit adopté et **QUE** le règlement soit classé aux livres des règlements et considéré comme faisant partie intégrante de cette résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

**FINANCES ET ADMINISTRATION**

**16-12-209 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale, en vertu du *règlement n° 150 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisées ;

**IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER** l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes fournisseurs du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **123 514,74 \$** ; et **QUE** ce rapport soit classé sous le numéro **2016-12** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	O	# 5 Daniel Racette	P		
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

**16-12-210 Approbation des prévisions budgétaires 2017 pour le service de transport adapté aux personnes handicapées**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** les prévisions budgétaires 2017 soumises par l'organisme délégué, soit « Regroupement des personnes handicapées – Région du Haut-Richelieu inc. », à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées ;

**CONSIDÉRANT QUE** les prévisions budgétaires 2017 ont été approuvées le 23 novembre 2016 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces prévisions fixent à 20 089 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Édouard pour le transport adapté aux personnes handicapées ;

**IL EST PROPOSÉ QUE** la Municipalité de Saint-Édouard nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2017. **QUE** soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 20 089 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Édouard **ET QUE** cette dépense soit payée à même budget de fonctionnement.



No de résolution  
ou annotation

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O				
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE			✓
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Sylvain Seyer	P	Maire suppléant :		REJETE			

#### **16-12-211 Adoption des conditions de travail des employés municipaux**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a présenté le budget 2017 avec la section des salaires et les conditions de travail des employés municipaux au Conseil à une session de travail le 12 novembre 2016 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER** les conditions de travail des employés municipaux **ET D'AUTORISER** la directrice générale de signer les contrats des employés municipaux au nom de la municipalité.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	P	# 5 - Daniel Racette	O				
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE			✓
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE			

#### **16-12-212 Engagement municipal sur transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014 à 2018**

**ATTENDU QUE :**

- la Municipalité de Saint-Édouard a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018 ;
- la Municipalité de Saint-Édouard doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Gaétan Boulerice **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **DE :**

- **S'ENGAGER** à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- **S'ENGAGER** à être la seule responsable et à dégager la Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- **D'APPROUVER** le contenu et autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- **S'ENGAGER** à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par année par habitant, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- **D'INFORMER** le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O				
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE			✓
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE			

#### **16-12-213 Demande d'autorisation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014 à 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Édouard désire se prévaloir des sommes disponibles (736 620 \$) dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Édouard va contribuer pour une somme de (191 380 \$) qui équivaut à son seuil minimal d'immobilisation dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Édouard a identifié les travaux qu'elle com- réaliser en tenant compte des axes priorités dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018, le coût de ces travaux sont évalués à plus d'un million ;

**CONSIDÉRANT QUE** les priorités 1, 2 et 3 du programme de la TECQ 2014-2018 sont pour ' renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts et de la connaissance des infrastructu- municipales ;

**CONSIDÉRANT QUE** la priorité 4 du programme de la TECQ 2014-2018 est pour les matières résiduelles, l'amélioration énergétique, voirie locale et infrastructures municipales, culturel- communautaires, sportives ou de loisir ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Édouard a identifié comme prioritaire la sécurité de son réseau routier ainsi que la mise aux normes de ses locaux administratif et communautaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Édouard a identifié les interventions prioritaires à réaliser sur ses infrastructures et les a inscrites comme priorité 4 à sa programmation dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

**IL EST PROPOSÉ DE DÉPOSER** la programmation d'aide financière pour la réalisation de l'ensemble de ses travaux dans le cadre du Programme de la TECQ 2014-2018. **QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents requis.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	O	# 5 Daniel Racette	P		
# 2 Gaétan Boulерice	O	# 6 Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

## GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

### Rapport du responsable de la gestion du matériel et des immeubles – Le conseiller Daniel Racette

- Monsieur Racette mentionne qu'il n'y a rien de spécial dans ce dossier.

## GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

### Rapport du responsable du comité du service de la sécurité incendie – Le conseiller Gaétan Boulерice

- Monsieur Boulерice mentionne que l'abri Tempo a été installé derrière la caserne.

### Comité du trio du service de la sécurité incendie – Le conseiller Gaétan Boulерice

- Monsieur Gaétan Boulерice mentionne qu'il n'y a rien de spécial dans ce dossier.

### 16-12-214 Résolution Projet du trio incendie relatif à l'ensemble de conteneurs destinés à la formation incendie – Retrait de la municipalité

**CONSIDÉRANT QUE** les parties du TRIO incendie, soit les municipalités de Saint-Michel, Sa Patrice-de-Sherrington et Saint-Édouard, ont procédé à l'achat regroupé de conteneurs et d'un escalier dans le but d'établir un *Centre de formation destiné à la formation incendie des pompiers du TRIO* en 2012 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet ne s'est jamais concrétisé ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Édouard a participé au paiement des conteneurs qui sont actuellement entreposés à la municipalité de Saint-Michel ;

**IL EST PROPOSÉ DE SOMMER** le comité du TRIO à se réunir pour trouver des solutions à **PROCÉDER** à la vente des équipements non requis **ET QUE** les sommes résiduelles soient séparées au prorata des investissements initiaux.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulерice	P	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 - Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

### Comité de parrainage Sûreté du Québec– Le Conseiller Claude Poissant

- Absent



No de résolution  
ou annotation

### GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

#### Rapport du responsable de la gestion du réseau routier – Le maire, M. Ronald Lécuyer

- Monsieur Lécuyer souligne que le pont sur le rang de l'Église a été réparé. Il ne reste qu'à mettre l'asphalte, lorsque la température le permettra.

### GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE

#### Rapport du responsable du comité de gestion des loisirs et de la famille – Le conseiller Sylvain Seyer

- Monsieur Seyer mentionne qu'il n'y a rien de spécial dans ce dossier.

### GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

#### Rapport du responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées – Le conseiller Alain Poissant

- Monsieur Poissant mentionne qu'il n'y a rien de spécial dans ce dossier.

### GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

#### Rapport du responsable du comité de la bibliothèque et de la culture – La conseillère Annie Lussier

- Madame Lussier souligne que la bibliothèque a remporté le prix Coup de cœur du Maire. Nous avons reçu par le fait même un chèque de 500 \$ pour l'achat de livres.

### GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

#### Rapport du responsable du comité de gestion des technologies de l'information – La conseillère Annie Lussier

- Madame Lussier mentionne qu'il n'y a rien de spécial dans ce dossier.

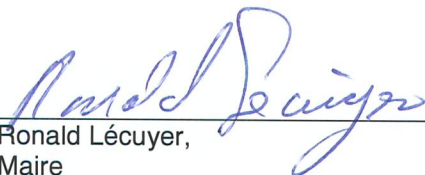
**PÉRIODE DE QUESTIONS** : aucune question

**VARIA** : aucun

#### 16-12-215 Levée de l'assemblée

**II EST PROPOSÉ DE LEVER** la présente séance à 20h35

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	NOM	PRO	CON	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Claude Poissant	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE

  
 Ronald Lécuyer,  
 Maire

  
 Christine Tremblay, oma  
 Directrice générale &  
 secrétaire-trésorière



No de résolution  
ou annotation

